

“Les danses, dit à son tour Sénèque, amollissent le coeur et le corrompent.”

Le Sénat romain, cette assemblée si respectable, ayant les mêmes idées sur la danse que son premier orateur, bannit, au temps de Tibère, tous les danseurs de la ville et l'empereur Domitien chassa même du sénat plusieurs sénateurs parce qu'ils avaient dansé.

Appius Claudius bannit de Rome tous les danseurs; il considérait la danse “comme une folie immorale et malfaisante”.

Scipion témoigna sa douleur dans un discours contre Tibérius Gracchus de ce qu'il avait vu dans sa jeunesse une école où on apprenait à danser.

Les auteurs modernes les moins suspects d'exagération en cette matière sont d'accord avec les saints Pères et les anciens philosophes sur les dangers que l'on court au bal.

Le père des athées modernes, Bayle, s'exprime ainsi : “La danse ne peut servir qu'à gâter un coeur et à livrer une guerre dangereuse à la chasteté.”

Les fameux encyclopédistes ne parlent pas autrement et déclarent que la danse, au sens ordinaire du mot, est coupable et doit être interdite.